

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **24 juin 2013**

Délibération n° 2013-4021

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **GIVORS**

objet : **Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage - Demande de subvention**

service : **Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière**

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Quiniou

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 14 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 26 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à Mme Besson), Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Rivalta (pouvoir à M. Longueval), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), M. Fleury (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Millet (pouvoir à M. Lévêque), Mme Rabatel (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Thévenot (pouvoir à M. Petit), Mme Tifra (pouvoir à M. Martinez), MM. Touléron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Palleja, M. Thivillier.

Conseil de communauté du 24 juin 2013**Délibération n° 2013-4021**

commission principale : proximité et environnement

commune (s) : Givors

objet : **Réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage - Demande de subvention**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par sa délibération-cadre n° 2005-2846 du 11 juillet 2005, le Conseil de communauté a approuvé le transfert des communes à la Communauté urbaine de Lyon de la compétence réalisation et gestion des terrains d'accueil des gens du voyage à compter du 1er janvier 2006.

Depuis ce transfert de compétences, la Communauté urbaine a construit 16 aires dont chaque réalisation s'est enrichie de l'expérience et du vécu des précédentes pour aboutir à un produit mieux adapté aux besoins des utilisateurs et dont la conception a intégré la nécessaire maîtrise des coûts de maintenance.

L'aire d'accueil de Givors, située le long de l'autoroute A47, a été aménagée en 1996, par la Ville de Givors.

Le schéma départemental des gens du voyage du Rhône, pour la période 2003-2009, prévoyait la réhabilitation de cette aire. La mise aux normes n'ayant pu être opérée dans ce délai, l'obligation pour la Ville de disposer d'un équipement public adapté a été réinscrite dans le schéma départemental des gens du voyage 2011-2017, adopté en octobre 2011.

Afin de procéder à cette mise aux normes, les services de la Communauté urbaine ont réalisé une étude de faisabilité. Cette étude propose, sur la base d'un coût d'aménagement estimé à 1 000 000 € HT, de réaliser 20 places de 75 mètres carrés minimum chacune, soit 10 emplacements d'environ 150 mètres carrés. Chaque emplacement de 2 places est séparé par un bloc sanitaire composé de 2 douches, 2 WC, 2 espaces cuisine et un local technique.

Les travaux de construction des 5 blocs sanitaires et d'un local d'accueil, d'un montant de 400 000 € HT sont éligibles au programme opérationnel du fonds européen de développement régional (FEDER). Cette partie des travaux peut ainsi faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Etat, gestionnaire des crédits FEDER, au taux maximum d'intervention prévu de 50 %, soit une subvention attendue de 200 000 €.

L'ensemble des dépenses à la charge de la Communauté urbaine et de la Ville de Givors sont évaluées à 400 000 € avec la subvention FEDER de 200 000 €, compte tenu de l'estimation du projet à 1 M€. Cependant, dans le cas où cette dernière ne serait pas attribuée dans son intégralité, les participations de chaque collectivité seraient corrigées. La différence éventuelle sera prise en charge à hauteur de 50 % par chacune. Il en sera de même après calcul du coût réel du projet.

La demande d'individualisation d'autorisation de programme concernant la dépense relative à cette opération aura lieu lors d'un prochain Conseil de communauté.

Le financement net de taxes de cette opération devrait se répartir comme suit :

- Ville de Givors :	400 000 €,
- Fonds européen de développement régional (FEDER) :	200 000 €,
- Communauté urbaine de Lyon :	400 000 €,
Total :	1 000 000 €

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Autorise dans le cadre du projet de réhabilitation de l'aire d'accueil des gens du voyage de Givors, monsieur le Président à :

a) - solliciter une subvention d'équipement auprès de la préfecture du Rhône, dans le cadre du programme opérationnel FEDER, pour un montant prévisionnel de 200 000 €, ainsi qu'auprès de la Ville de Givors, pour un montant prévisionnel de 400 000 €,

b) - accomplir toute démarche et signer tout document nécessaire à l'instruction et la régularisation des demandes de subventions.

2° - La recette d'investissement correspondante sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal, à partir de l'exercice 2015, sur les comptes 13241 et 1327 - fonction 524.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 juin 2013.